

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, RIDEREAU Philippe, GUIGNARD Sandra, BARBOT Eric, BAUDOUIN Jacques, BONNAUD Brigitte, LEFEUVRE Willy, VALENTIN Fanny, VENDE Lydie formant la majorité des membres en exercices.

Absents : CHATEVAIRE Bernadette, MARCHAND Ludovic, PREAU Jean.

Madame CHATEVAIRE Bernadette avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE Philippe

Monsieur MARCHAND Ludovic avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy

Monsieur PREAU Jean avait donné un pouvoir à Monsieur MARSAUD Christian

Madame BONNAUD Brigitte été élue secrétaire

Le précédent compte rendu de réunion est validé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en l'hommage de Samuel PATY, assassiné.

### 1) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions des associations suivantes :

Le secours populaire de la ROCHE SUR YON

La société protectrice des animaux

De Jalmalv « jusqu'à la mort accompagner la vie » de La ROCHE SUR YON

Et l'association des maires de Vendée pour un appel au don pour les communes sinistrées par la tempête Alex.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de répondre défavorablement à toutes les demandes.

### 2) ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part de l'état des cotes proposées en non-valeur par le trésorier. Elles concernent les loyers de l'association expression créative pour des lotos organisés dans la salle des fêtes « Robert Moreau » au cours de l'année 2015 soit 925€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non- valeur les titres émis au nom de l'expression créative et qui non pas été recouverts soit un montant de 925€. Ces sommes seront inscrites au compte 6541 du budget primitif 2020.

### 3) ETAGERES DES ARCHIVES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au cours de la séance du 21 septembre dernier, le conseil municipal avait décidé d'acheter des étagères de rangement pour la salle d'archives de la mairie. Il manquait une échelle pour que les étagères puissent tenir. Il y a donc lieu de compléter l'achat précédent soit un montant de 66.04€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la facture pour l'achat d'une échelle complémentaire pour les étagères des archives de la mairie soit un montant de 66.04€ TTC. Cette somme sera inscrite au compte 2188 du budget primitif comme le précédent achat.

### 4) MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLES DES LISTES ELECTORALES

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux, les nouveaux membres des commissions de contrôle, chargées d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs et de s'assurer de la régularité des listes électorales, doivent être nommés comme le prévoit la loi N°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016.

Il y a donc lieu de désigner un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal de Grande Instance qui siègeront au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission de contrôle :

Monsieur DELAHAYE Philippe, conseiller municipal  
Monsieur MAUPETIT Didier, en qualité de délégué de l'administration  
Monsieur VENDE Yannick, en qualité de président du tribunal de grande Instance.

#### 5) MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES ARCHIVES ET DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise SEBELEC 85 de LONGEVES relatifs à la mise en conformité électrique de la salle d'archives de la mairie et de l'église et ceci suite à la visite périodique de l'ACEP.

Les devis s'élèvent respectivement à 423.29€ TTC pour les archives et à 2289.70€ TTC pour l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les devis de l'entreprise SEBELEC 85 pour la mise en conformité électrique des archives et de l'église soit les montants de 423.29€ TTC et de 2289.70€ TTC. Ces sommes seront inscrites au compte 615221. Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis.

#### 6) AVENANT 2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE CONCLUE AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

La commune de XANTON-CHASSENON a passé en 2018 une convention avec la Région pour le transport scolaire.

Il y a lieu de prendre un avenant à la convention et ceci en raison de la modification de l'article 3 – compétences financières. En effet, seule la Région a la compétence financière notamment pour la récupération des « parts familles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à la convention de délégation de compétence conclue avec la Région des Pays de la Loire.

#### 7) ASSURANCE STATUTAIRE – MISE CONCURRENCE – CONTRAT DE GROUPE

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Vu le Code des assurances,
- Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur, le cas échéant, au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques statutaires (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises sur la maladie ordinaire par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché public suivant la procédure avec négociation, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à la consultation. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de la mise en concurrence sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclu avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la commune de XANTON-CHASSENON dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité de XANTON-CHASSENON sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal de XANTON-CHASSENON, après en avoir délibéré, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### 8) MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE XANTON-CHASSENON AUPRES DE LA MAIRIE DE PUY DE SERRE

Monsieur le Maire expose que la commune de PUY DE SERRE a sollicité la commune de XANTON-CHASSENON pour la mise à disposition d'un adjoint administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret N°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la possibilité pour la commune de XANTON-CHASSENON de mettre un agent à disposition de la mairie de PUY DE SERRE du 02 novembre au 31 décembre 2020,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la commune de PUY DE SERRE la convention de mise à disposition pour un adjoint administratif.

Monsieur le Maire pense que la durée de mise à disposition sera courte. Il propose donc que l'agent soit mis à disposition un mardi après-midi tous les 15 jours pendant 2 mois pour mettre à jour la partie urbanisme et former les agents en place en urbanisme et en état civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la mairie de PUY DE SERRE.

#### 9) DOSSIER PLANTATIONS : FRAIS DE DOSSIER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de plantation réalisé dans le cadre de l'opération Reforest'Action avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Le dossier prévoit la plantation de végétaux au lieu-dit la gerbe sur une longueur de 1035 ml, les traversis sur 600ml et Darlais sur 35 ml.

La chambre d'agriculture s'engage à accompagner la commune à la plantation via Reforest'action.

Le montant des frais de dossier s'élève à 300€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation et valide les frais de dossiers.

Monsieur MOREAU Julien sera présent le 12/12/2020 pour les plantations. Il donnera une conférence à l'école primaire le 11/12/2020.

#### 9) REPLACEMENT DES PLOTS DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis DE201505 de signalisation 85 de la ROCHE SUR YON d'un montant de 1641.60€ TTC pour la fourniture de plots solaires, la dépose des anciens, et la pose des nouveaux plots.

En effet, les anciens plots sont défectueux, il y a donc lieu de les remplacer et ceci pour des raisons de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de Signalisation 85 de la ROCHE SUR YON soit un montant de 1641.60€ TTC. Cette somme sera inscrite au compte 60633.

## 10) VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des virements de crédits pour payer le parquet de la salle des fêtes et ceci suite au dégât des eaux. L'expert n'a pas donné le montant du dédommagement. Il y a lieu aussi d'inscrire l'achat de la table de ping-pong et du complément d'étagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les virements de crédits suivants

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 entretien et réparation	0.00	35000.00	0.00	0.00
<b>Total D 011 charges caractère général</b>	<b>0.00</b>	<b>35000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
D-022 dépenses imprévues	4423.89	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL D 022 Dépenses imprévues</b>	<b>4423.89</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
R 73224 fonds de péréquation	0.00	0.00	0.00	30576.11
<b>Total R 73 Impôts et taxes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>30576.11</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4423.89</b>	<b>35000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>30576.11</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21578 autre matériel et outillage	0.00	1000.00	0.00	0.00
D-2188 Autres immobilisations corporelles	0.00	67.00	0.00	0.00
<b>TOTAL D 21 immobilisations corporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>1067.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
D-2313 constructions	1067.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL D 23 immobilisations en cours</b>	<b>1067.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1067.00</b>	<b>1067.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30576.11</b>	<b>30576.11</b>	<b>30576.11</b>	<b>30576.11</b>

## 11) INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part du devis de la société DELESTRE INDUSTRIE pour la mise en conformité du chauffage de l'église. Le conseil municipal propose de demander d'autres devis pour effectuer une comparaison. Monsieur le Maire demandera à BREMO et à NEAU.
- Madame GUIGNARD Sandra fait un compte rendu de la réunion de la commission jeunes qui s'est tenue le 06 octobre dernier. Etaient présents 5 garçons et 1 fille et ils ont fait les demandes suivantes :
  - Un terrain de tennis,
  - Un city parc
  - Un parcours trottinette
  - Un parcours santé
  - Une piste cyclable
  - Une chasse à l'œuf à Pâques
  - Des mangas à la bibliothèque
  - Un poste informatique supplémentaire à la bibliothèque
  - Ils souhaitent interviewer des habitants de la commune
  - Une table de ping-pong. Le conseil municipal accepte d'acheter une table de ping-pong. Il faudra au préalable définir son emplacement.
- Mesdames GUIGNARD et BONNAUD informent le conseil municipal qu'elles ont participé à la première réunion cantine. Il semble que madame PERAUD et JAFFRE aimeraient avoir un ordinateur pour passer leurs commandes et faire des recherches pour des menus et des recettes. Elles n'ont pas besoin d'un matériel performant. L'utilisation sera limitée.
- SYDEV : Il semblerait que la commune pourrait prétendre à un effacement de réseaux pour des travaux éligibles à la fibre. Les travaux pourraient être réalisés rue de la roussière à partir du N° 28 jusqu'à la sortie du bourg soit environ 700 mètres et du stop au 105 rte de St Michel soit environ 680 mètres. Le montant des travaux serait d'environ 338000€. Le montant à la charge de la commune serait de 182000€. Il est peut-être préférable de mettre des poteaux pour renforcer les lignes existantes.

DOSSIERS DE SUBVENTIONS : Il faudra préparer les dossiers de demandes de subventions pour 2021 dans le cadre du Contrat Vendée Territoire, de la DETR et du DSIL. Monsieur le Maire propose d'y intégrer l'aménagement du terrain situé au-dessus de la salle des fêtes.

La photo de groupe aura lieu le 21 novembre 2020 à 9H30.

Une matinée citoyens a eu lieu le jeudi 22 octobre 2020. Un kilomètre de haie a été planté. Une nouvelle matinée aura lieu le jeudi 29 octobre.

Le concert dans le cadre des nuits mélusicales aura lieu le 08 novembre 2020.

Monsieur DELAHAYE et LEFEUVRE font un compte rendu de la commission environnement. Voici les propositions faites :

Louis MARSAUD a proposé avec son lycée Nature de répertorier la faune et la flore de XANTON-CHASSENON. Le lycée nature propose de tutorer le projet et de s'investir dans cet inventaire. Ce travail permettrait de reconnaître le patrimoine de notre commune.

Le travail se fera par étape et par secteur. La ligue de protection des oiseaux pourrait être associée à ce projet.

Il faudra poursuivre la plantation des haies bocagères et les pieds de murs.

Les réunions de la commission environnement auront lieu sur le terrain dans chaque village.

Il faudra poursuivre l'aménagement du cimetière.

Aménager Guissais et le relier au bourg. La signalétique devra être revue.

Aménager le terrain derrière l'église, avec éventuellement la construction d'un préau pour y organiser les manifestations : pique-nique de quartiers, fêtes de famille, fêtes des plantes etc..).

Pour la création de chemins de randonnées, le département apporte des aides. Il suffit de se rapprocher du service concerné.

Il faudra poursuivre la réflexion sur la plateforme de déchets verts. Les déchets de pelouse seraient refusés.

Le terrain derrière l'entreprise NEAU pourrait accueillir cette aire de stockage. Monsieur DELAHAYE doit se rapprocher des communes qui ont déjà mis ce service en place.

Le SYCODEM ne mettra plus les broyeurs à disposition des habitants. Le matériel est trop dangereux. Il sera réservé aux communes.

Une bourse de graines et de plants pourra être organisée.

Monsieur RIDEREAU Philippe fait un compte rendu de la commission santé et il en ressort qu'en fonction de la population du territoire de la communauté de communes VSA, il devrait y avoir 14 médecins. Or, il n'y en a que 8 dont 6 ont plus de 60 ans. Des maisons de santé ont été construites ou vont l'être, or il n'y a pas de médecin. Un service de conseil a été retenu pour recruter des médecins dont les honoraires sont élevés mais sans résultat de sa part.

Les médecins qui s'installent en zones difficiles perçoivent une indemnité de 50000€ et leur salaire mensuel s'élève à 6000€ avec une défiscalisation de 3 ans.

Il faudrait essayer de trouver des idées pour inciter les médecins à venir sur notre territoire.

Monsieur RIDEREAU propose d'interroger les habitants de la commune.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 23 Novembre 2020 à 19H.

